



Navettes d'été

Pour les mois de juillet et août, la commune met à la disposition de tous ses habitants quel que soit leur âge, des navettes gratuites, pour différentes structures intercommunales.

Aller : EVRON (12h55 : parking école Jean Monnet) ; ASSE LE BERENGER (13h10 : église) ; VOUTRE (13h20 : Mairie) ; TORCE (13h30 : église) ; **STE SUZANNE (13h45 : piscine)** ; EVRON (14h00 : Trait d'Union – 14h05 : jardin aquatique – 14h10 : parking école Jean Monnet) ; GUE DE SELLE (14h30)

Retour : EVRON – GUE DE SELLE (17h15) ; EVRON (17h25 : parking école Jean Monnet puis 17h30 : jardin aquatique) et retour par **STE SUZANNE (piscine à 17h40)** ; TORCE (église à 17h55) ; VOUTRE (Mairie : 18h05) ; ASSE LE BERENGER (église : 18h10) ; EVRON (école Jean Monnet à 18h20)

DATES :

-MERCREDIS ; 6, 13, 20, 27 juillet et 3, 10, 17, 24, 31 août

-VENDREDIS ; 8, 15, 22, 29 juillet et 5, 12, 19, 26 août



DESTINATIONS : Jardins Aquatique, Centre trait d'Union, Gué de Selle

Renseignements à la mairie au 02.43.01.67.11



La navette est un service de transport gratuit mis à disposition et dégage la commune de toute responsabilité en cas d'accident.

Règlement

- Le service de transport est assuré par l'entreprise HOCDE VOYAGES.
- Ce service est mis à disposition par les communes désignées ci-dessus. Il est sous la responsabilité de ceux qui l'utilisent, ou pour des mineurs sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.
- Règlement pendant les transports :**
- Le chauffeur de car est seul responsable et maître à bord
- Nul ne peut prétendre encaisser ou monnayer l'accès à ce service
- Les emplacements dans le car sont libres et non soumis à une réservation
- La politesse et le fair-play sont de rigueur
- Par mesure d'hygiène, il est interdit d'être torse nu pendant les transports, ou au retour du Gué de Selle, de s'asseoir avec des vêtements ou sur des linges ou serviettes humides.
- Afin de respecter les horaires, les prises en charge pour le car se feront entre 5 et 10 minutes avant l'heure programmée.
- Les désordres et chahuts sont interdits dans le car, ainsi que les consommations d'aliments et de boissons.
- Les frais de dégradations volontaires de sièges ou autres éléments suite à une mauvaise conduite seront répercutés à son ou ses auteurs ; s'en suivra une mesure disciplinaire allant de l'avertissement à l'exclusion.
- Les trottinettes, rollers et skateboards sont autorisés ainsi que les petites planches de surf pour le Gué de selle (aucun bagage ne sera mis en soute)
- Les animaux sont interdits

Comportement sur les sites

Ce service rendu par les communes a pour but d'apporter un « plus » aux habitants, puisqu'il est ouvert à tous (adultes, ados, familles et aux plus jeunes accompagnés). Celui-ci ne doit toutefois pas, suite à de mauvais comportements, engendrer de désordres ou perturbations sur les sites ou dans les villes de destinations.

Nous ne demandons pas aux utilisateurs du service d'être les ambassadeurs de nos communes, néanmoins ils en véhiculent l'image. Nous, maires ou élus initiateurs du projet avons au moins une responsabilité morale vis-à-vis des maires des sites utilisés, habitants ou autres utilisateurs.

C'est pourquoi les éventuels désordres créés individuellement ou collectivement pendant les transports, ou sur les sites, feront l'objet d'un rappel à l'ordre, voir l'interdiction de continuer à utiliser ce service.